

SILENCE, HONTE ET PRESSION FAMILIALE : ANALYSE SOCIOLOGIQUE DES MÉCANISMES SOCIAUX DE SOUS- DÉCLARATION DES VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE EN MILIEU RURAL IVOIRIEN

LAVRY Lobohon Suzanne

lavryyao@gmail.com

EKRA Eba Marie Chantal

chantal.ekra@yahoo.fr

Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan

Résumé

Les violences basées sur le genre (VBG) constituent un enjeu majeur de santé publique, de justice sociale et de droits humains. En Côte d'Ivoire, les cas officiellement pris en charge restent dominés par les violences faites aux femmes et par les violences domestiques, mais les situations vécues en milieu rural demeurent largement sous-déclarées. À partir d'une enquête qualitative réalisée à Ziedougou, dans la sous-préfecture de Boundiali, auprès de trente participants, cet article analyse les mécanismes sociaux qui rendent les VBG peu visibles et rarement dénoncées. Les données issues d'entretiens semi-structurés, de l'observation et de la documentation ont été soumises à une analyse thématique. Les résultats montrent que le silence des victimes procède de la banalisation des violences conjugales, de la honte, de la pression familiale, de la dépendance économique, des médiations communautaires et de la faible confiance institutionnelle. L'étude souligne la nécessité de renforcer des dispositifs locaux, confidentiels et intégrés de prévention, d'écoute, d'orientation et de prise en charge.

Mots clés : *violences basées sur le genre ; sous-déclaration ; honte ; pression familiale ; milieu rural.*

Abstract

Gender-based violence (GBV) is a major issue of public health, social justice and human rights. In Côte d'Ivoire, officially recorded cases mainly involve violence against women and domestic violence; however, many cases experienced in rural settings remain largely underreported. Based on a qualitative study conducted in Ziedougou, in the sub-prefecture of Boundiali, with thirty participants, this article analyzes the social mechanisms that make GBV less visible and rarely reported. Data were collected through semi-structured interviews, direct observation and documentary review, and were processed through thematic content analysis. The findings show that victims' silence is shaped by the normalization of intimate partner violence, shame, family pressure, economic dependence, community mediation and limited institutional trust. The study highlights the need to strengthen local, confidential and integrated mechanisms for prevention, listening, referral and survivor support.

Keywords: *gender-based violence; underreporting; shame; family pressure; rural area.*

Introduction

Les violences basées sur le genre, qu'elles soient physiques, sexuelles, psychologiques, économiques ou liées à des pratiques socioculturelles préjudiciables, constituent à la fois une atteinte aux droits humains, un problème de santé publique et un indicateur des inégalités sociales entre les sexes. Elles ne renvoient pas uniquement à des actes individuels de brutalité ; elles s'inscrivent dans des rapports sociaux qui hiérarchisent les positions féminines et masculines, organisent la distribution inégale du pouvoir

et rendent certaines formes de violence socialement tolérables (Heise, 1998 ; OMS, 2013 ; ONU Femmes, 2020).

En Côte d'Ivoire, la lutte contre les VBG a fait l'objet de politiques publiques, de campagnes de sensibilisation, de mécanismes de référencement et d'actions portées par les institutions publiques et les organisations de la société civile. Les données nationales citées par le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant indiquent qu'en 2025, sur 10 747 cas de VBG pris en charge par les structures étatiques et conventionnelles, près de 97 % concernaient des personnes de sexe féminin et 79,85 % relevaient des violences domestiques (MFFE, 2025). Ces chiffres attestent de l'ampleur sociale du phénomène, mais ils ne reflètent que les cas effectivement déclarés et pris en charge par les dispositifs existants. Ils occultent ainsi les violences passées sous silence, réglées dans le cadre familial, dissimulées par honte ou abandonnées en raison de l'inaccessibilité des recours. Cette invisibilisation favorise la répétition des actes violents et conduit progressivement les victimes à renoncer à toute démarche de dénonciation.

C'est précisément cette zone d'invisibilité qui motive le choix du présent sujet. Dans les milieux ruraux, la déclaration des violences est souvent confrontée à une combinaison de contraintes qui dépassent la seule question de l'accès aux services. Certes, l'éloignement des structures de police, de santé ou d'accompagnement social constitue un premier obstacle : une femme victime peut renoncer à porter plainte parce que le poste de police le plus proche se trouve à plusieurs kilomètres, parce qu'elle ne dispose pas des moyens de transport ou parce qu'elle

craint que sa démarche soit connue par les habitants du village. Mais ces contraintes sont aussi économiques, sociales et symboliques. La dépendance financière vis-à-vis du conjoint, la peur de perdre le soutien familial, le poids des normes religieuses et coutumières, la valorisation de la discrétion féminine et la priorité accordée à la préservation du foyer contribuent à maintenir les violences dans l'espace privé.

Ainsi, lorsqu'une femme mariée subit des coups ou des humiliations répétées, sa plainte peut être interprétée par l'entourage non comme une demande légitime de protection, mais comme une menace contre la stabilité du foyer. Elle peut alors être invitée à « supporter », à « pardonner » ou à « régler cela en famille », au nom de l'honneur conjugal et de la cohésion familiale. De même, dans le cas d'une violence sexuelle, la victime peut taire les faits par crainte d'être accusée d'avoir provoqué l'agresseur, de voir sa réputation compromise ou de subir un rejet social. Dans ces situations, le silence ne traduit pas nécessairement l'acceptation de la violence ; il apparaît plutôt comme une stratégie de protection contrainte face aux risques de stigmatisation, de représailles ou d'exclusion.

Ces contraintes ne sont donc pas seulement matérielles ; elles sont également symboliques et relationnelles. Elles définissent ce qu'une femme peut dire, à qui elle peut le dire, dans quelles conditions, avec quels risques et pour quels bénéfices réels. Autrement dit, la sous-déclaration des violences basées sur le genre en milieu rural ne relève pas uniquement d'un déficit d'information ou d'un manque de volonté individuelle. Elle s'inscrit dans un ordre social où la parole des femmes est encadrée par les normes familiales,

les rapports de dépendance, les attentes communautaires et les limites des dispositifs institutionnels de protection.

La sous-déclaration des VBG constitue dès lors un problème scientifique et social majeur. Sur le plan scientifique, elle oblige à dépasser une lecture strictement institutionnelle du phénomène, centrée sur les plaintes et les statistiques disponibles, pour interroger les mécanismes sociaux qui organisent le silence des victimes. Sur le plan social, elle limite l'accès des survivantes aux soins, à la justice, à l'accompagnement psychosocial et à la réparation. Elle contribue aussi à la reproduction de l'impunité, car ce qui n'est ni déclaré, ni enregistré, ni pris en charge demeure difficilement visible pour l'action publique.

Le présent article s'appuie sur une enquête qualitative réalisée à Ziedougou, dans la sous-préfecture de Boundiali, au nord de la Côte d'Ivoire. Il part de l'hypothèse que la sous-déclaration des violences basées sur le genre en milieu rural ne relève ni d'un simple déficit d'information, ni d'un manque de courage individuel des victimes, mais d'un ordre social qui valorise la retenue féminine, la médiation familiale et la préservation de l'honneur collectif, souvent au détriment de la protection effective des femmes.

La question centrale est donc la suivante : comment les normes sociales, les rapports de genre, les dépendances économiques, les médiations familiales et les limites institutionnelles contribuent-ils à la sous-déclaration des violences basées sur le genre en milieu rural ivoirien ? L'objectif général est d'analyser les mécanismes sociaux qui freinent la dénonciation des violences subies par les femmes. De manière spécifique, il s'agit d'identifier les formes de violence reconnues localement, d'examiner les

représentations qui les banalisent, d'analyser les raisons du silence des victimes, puis de comprendre les limites des recours communautaires et institutionnels.

1. Cadre théorique

La base théorique de cette étude repose sur un modèle d'analyse articulé autour de cinq dimensions complémentaires : la domination masculine, le patriarcat, les rapports sociaux de sexe, le contrôle social par la stigmatisation et la vulnérabilité sociale. Ce choix permet de relier les expériences individuelles de violence aux structures sociales qui encadrent la parole des femmes, leur capacité à dénoncer les violences subies et leur accès effectif aux recours. L'étude s'inscrit ainsi dans une sociologie des rapports de genre, attentive à la fois aux mécanismes symboliques de domination, aux rapports de pouvoir dans le couple et la famille, aux contraintes économiques, aux normes communautaires et aux limites institutionnelles de protection.

La première entrée théorique mobilise la notion de domination masculine développée par Bourdieu (1998). Pour cet auteur, la domination masculine ne se maintient pas uniquement par la force physique ou la contrainte matérielle ; elle repose aussi sur des mécanismes symboliques qui conduisent à percevoir comme naturels des rapports sociaux historiquement construits. Cette perspective est particulièrement utile pour comprendre pourquoi certaines violences conjugales sont minimisées, banalisées ou interprétées comme des « affaires de foyer ». Lorsque les coups, les humiliations, les privations ou les

contraintes sexuelles sont ramenés à la discipline conjugale, à l'autorité masculine ou à la gestion privée du ménage, ils perdent leur qualification publique de violence et sont absorbés par l'ordre domestique.

Dans le contexte étudié, cette domination symbolique se manifeste notamment à travers le modèle local de la « bonne femme ». Une épouse respectable est attendue comme patiente, discrète, obéissante et soucieuse de préserver l'unité familiale. Dénoncer une violence ne signifie donc pas seulement révéler un tort subi ; cela peut aussi être perçu comme une transgression des normes de respectabilité féminine. La sous-déclaration apparaît alors comme l'un des effets pratiques de la domination symbolique : la contrainte sociale est progressivement incorporée sous forme de silence, de retenue et d'acceptation apparente. Toutefois, cette approche présente une limite. En insistant sur l'intériorisation de la domination, elle peut donner l'impression que les femmes adhèrent passivement à l'ordre social qui les contraint. Or, les données montrent plutôt que les victimes évaluent les risques liés à la dénonciation : représailles, rejet familial, perte de soutien matériel ou exposition à la honte publique. La théorie de la domination masculine éclaire donc la naturalisation de la violence, mais elle ne suffit pas à expliquer les structures concrètes qui organisent la dépendance des femmes dans la famille, le couple et l'économie domestique. C'est pourquoi il est nécessaire de la compléter par l'approche du patriarcat.

La deuxième entrée théorique repose sur le concept de patriarcat. Walby (1990) définit le patriarcat comme un ensemble de structures sociales à travers lesquelles les

hommes occupent une position dominante et les femmes une position subordonnée. Cette domination ne se limite pas à la sphère familiale ; elle traverse également le travail, la sexualité, la culture, la violence et les institutions. Dans les sociétés rurales, elle prend des formes concrètes : contrôle des déplacements des femmes, décision masculine sur les activités économiques, appropriation ou contrôle des revenus, règlement familial des conflits et pression au maintien du mariage. Cette lecture permet de comprendre que les violences faites aux femmes ne relèvent pas seulement de comportements individuels, mais d'un ordre social qui rend possible leur répétition et leur faible dénonciation.

L'analyse de Delphy (2001) enrichit cette perspective en mettant l'accent sur l'économie politique du patriarcat. La dépendance matérielle des femmes n'est pas seulement une conséquence de leur vulnérabilité ; elle constitue aussi un mécanisme de maintien dans la relation violente. Lorsqu'une femme dépend financièrement de son conjoint pour se nourrir, se soigner, se déplacer ou prendre en charge ses enfants, la dénonciation devient un risque économique et social majeur. Cependant, l'approche par le patriarcat présente elle aussi une limite. Elle permet de saisir les structures générales de subordination des femmes, mais elle peut parfois homogénéiser les expériences féminines, comme si toutes les femmes étaient exposées aux mêmes contraintes. Or, la capacité à parler, à se protéger ou à dénoncer varie selon l'âge, le statut matrimonial, la maternité, le niveau d'autonomie économique, le soutien familial, le niveau d'instruction ou la position occupée dans la communauté. Pour affiner cette compréhension, il

devient nécessaire de mobiliser la théorie des rapports sociaux de sexe.

La troisième entrée théorique renvoie aux rapports sociaux de sexe, notamment dans la perspective de Kergoat (2012). Cette approche montre que les inégalités entre hommes et femmes sont produites par des rapports sociaux structurés autour de la division sexuelle du travail, de la hiérarchisation des rôles et de l'accès différencié aux ressources. Les femmes ne sont donc pas seulement exposées aux violences parce qu'elles sont femmes ; elles le sont aussi parce qu'elles assument les responsabilités domestiques, dépendent économiquement du ménage, craignent pour l'avenir de leurs enfants et disposent de faibles marges de négociation dans la famille et dans le couple.

Cette lecture permet de comprendre la sous-déclaration comme le résultat d'un calcul social contraint. Porter plainte peut signifier perdre un soutien matériel, être accusée de détruire le foyer, s'exposer au rejet familial ou placer les enfants dans une situation d'incertitude. Le silence ne doit donc pas être interprété comme une adhésion à la violence, mais comme le produit de rapports de pouvoir qui réduisent concrètement les possibilités d'action. La limite de cette approche est qu'elle met surtout l'accent sur la structuration sociale des rôles et des ressources, sans toujours saisir suffisamment le poids de la honte, du regard communautaire, de la réputation et de la disqualification morale des victimes. Or, dans les données recueillies, la peur de « ce que les gens vont dire », la crainte d'être accusée ou rejetée, ainsi que la volonté de préserver l'honneur familial apparaissent comme des

dimensions centrales de la sous-déclaration. Il est donc nécessaire d'introduire une approche par la stigmatisation et le contrôle social.

La quatrième entrée théorique concerne les mécanismes de contrôle social et de stigmatisation. Goffman (1975) montre que le stigmate constitue un attribut socialement disqualifiant qui affecte l'identité publique d'un individu. Dans les cas de violences sexuelles ou conjugales, la victime peut craindre d'être jugée, soupçonnée, accusée d'avoir provoqué la situation ou rejetée par son entourage. Le silence devient alors une manière d'éviter la honte publique, de préserver sa réputation et de protéger l'honneur familial. Cette perspective permet de comprendre pourquoi certaines femmes préfèrent garder le silence plutôt que de s'exposer à une seconde violence, celle du jugement social.

Les travaux de James C. Scott (2008) sur les formes ordinaires de résistance permettent également d'éclairer l'ambivalence du silence. Dans un contexte défavorable, les groupes dominés peuvent développer des stratégies de retrait, de dissimulation ou d'évitement pour réduire les risques immédiats. Pour les femmes victimes, ne pas parler peut temporairement éviter les représailles, la rupture familiale ou l'exposition au jugement communautaire. Mais cette protection demeure illusoire, car elle maintient l'impunité, empêche l'accès aux recours et favorise la répétition des violences. Toutefois, cette approche présente une limite : en insistant sur les interactions, la réputation et le regard communautaire, elle peut négliger les conditions institutionnelles qui rendent la dénonciation difficile ou peu protectrice. Or, les données montrent que le silence des victimes est aussi lié à l'éloignement des

services, au coût du déplacement, à la méconnaissance des dispositifs de prise en charge, à la défiance envers certaines institutions et à l'insuffisance du suivi psychosocial. C'est pourquoi il est nécessaire d'élargir l'analyse à la vulnérabilité sociale et à l'approche écologique des violences.

La cinquième entrée théorique mobilise la sociologie de la vulnérabilité sociale. Castel (2003) définit la vulnérabilité comme un état d'insécurité résultant de l'affaiblissement des soutiens sociaux, économiques et institutionnels. Elle ne renvoie donc pas à une fragilité purement individuelle, mais à un manque de ressources, de protections et de relais. Dans cette étude, la vulnérabilité est à la fois sociale, économique, familiale et institutionnelle. Les femmes victimes se trouvent exposées à plusieurs niveaux de contraintes : dépendance au conjoint, pression familiale, faibles ressources économiques, éloignement des services de police, de santé ou d'accompagnement social, faible information sur les recours disponibles et insuffisance de la prise en charge psychosociale.

Cette perspective rejoint l'approche écologique des violences faites aux femmes proposée par Heise (1998), qui invite à analyser simultanément les niveaux individuel, relationnel, communautaire et institutionnel. Appliquée à la sous-déclaration, cette approche montre que le silence des victimes est produit par l'interaction entre la peur individuelle, la dépendance conjugale, la pression familiale, la tolérance communautaire et l'accessibilité limitée des services. Sa limite réside toutefois dans son caractère très englobant : si elle n'est pas articulée à des concepts

sociologiques précis, elle peut se limiter à une accumulation de facteurs sans hiérarchiser les rapports de pouvoir qui les organisent. C'est pourquoi elle ne remplace pas les théories précédentes ; elle les articule et permet de les inscrire dans un même modèle explicatif.

Ainsi, le cadre théorique retenu repose sur une logique cumulative. La domination masculine permet de comprendre la naturalisation symbolique de la violence ; le patriarcat éclaire les structures familiales et économiques de subordination ; les rapports sociaux de sexe montrent comment les rôles domestiques et l'accès différencié aux ressources réduisent les marges d'action des femmes ; la stigmatisation et le contrôle social expliquent la peur du jugement et la gestion de la réputation ; enfin, la vulnérabilité sociale et l'approche écologique situent la sous-déclaration dans un environnement institutionnel et communautaire insuffisamment protecteur. Ce modèle permet donc d'interpréter la sous-déclaration des violences basées sur le genre en milieu rural comme un fait social produit par l'enchevêtrement de contraintes symboliques, économiques, relationnelles, communautaires et institutionnelles.

2. Approche méthodologique

2.1. Nature et justification de l'approche

La recherche s'appuie sur une approche qualitative de type compréhensif. Ce choix est cohérent avec l'objet étudié, dans la mesure où la sous-déclaration des VBG renvoie à des expériences intimes, à des normes sociales, à des rapports de pouvoir, à la honte et à la peur. L'objectif n'est pas de mesurer statistiquement la prévalence des

violences, mais de comprendre les significations que les acteurs attribuent aux violences, les raisons du silence et les conditions sociales qui limitent le recours aux dispositifs de protection.

2.2. Site de l'étude

L'étude s'est déroulée dans le village de Ziedougou, situé dans la sous-préfecture de Boundiali, région de la Bagoué, au nord de la Côte d'Ivoire. Cette zone, distante de plus de 600 kilomètres d'Abidjan, se caractérise par une forte ruralité, des relations sociales structurées autour de la famille, de la chefferie, des appartenances religieuses et des solidarités communautaires. Selon les données du RGPH 2021, la région de la Bagoué est majoritairement composée de groupes voltaïques/gur et la population est majoritairement musulmane. Le choix de ce site se justifie par l'intérêt d'analyser la sous-déclaration des VBG dans un espace où les recours institutionnels coexistent avec des mécanismes communautaires de médiation.

2.3. Population d'étude et stratégie d'échantillonnage

L'enquête a été conduite auprès de trente participants, sélectionnés de manière raisonnée en fonction de leur expérience, de leur position sociale ou de leur rôle dans la régulation communautaire. L'échantillon comprend vingt-cinq femmes victimes ou témoins de violences, un responsable d'ONG engagé dans la protection des femmes et des enfants, ainsi que quatre leaders communautaires : le chef du village, un notable, la présidente des femmes et le président des jeunes. Les femmes interrogées présentent des profils diversifiés : jeunes filles, femmes mariées, anciennes victimes et témoins de situations de

VBG. Cette diversité a permis de croiser les récits d'expérience, les perceptions communautaires et les points de vue des acteurs de proximité.

2.4. Techniques et outils de collecte

Trois techniques ont été mobilisées. La première est l'entretien semi-structuré. Un guide d'entretien a permis d'aborder la définition locale des VBG, les formes de violences observées ou subies, les facteurs de banalisation, les réactions familiales, les raisons du silence, les conséquences des violences, les voies de recours et les propositions de solution. La deuxième technique est l'observation directe, utilisée pour comprendre le contexte social des interactions, la place des femmes dans la communauté, les modalités d'expression publique et les formes locales de régulation des conflits. La troisième technique est la recherche documentaire, qui a servi à situer les données empiriques dans les débats scientifiques sur les VBG, la domination masculine, la stigmatisation, la vulnérabilité et les dispositifs institutionnels de prise en charge.

2.5. Traitement et analyse des données

Les données ont été analysées selon une analyse de contenu thématique. Cette méthode permet d'identifier, de classer et d'interpréter les thèmes récurrents présents dans les discours (Paillé & Mucchielli, 2016). Le codage a combiné une démarche déductive, à partir des axes du guide d'entretien, et une démarche inductive, à partir des catégories émergentes des verbatims. Les principaux thèmes retenus portent sur la reconnaissance des formes de violence, la banalisation domestique, la norme de la «

bonne femme », la peur, la honte, la pression familiale, la dépendance économique, les médiations communautaires, les obstacles institutionnels et les conséquences de la sous-déclaration.

La cohérence interne de la méthodologie repose sur la correspondance entre l'objectif de compréhension, les techniques qualitatives mobilisées et l'analyse thématique. Les entretiens donnent accès aux expériences et aux justifications, l'observation éclaire les normes sociales en contexte, et la documentation permet de relier les données locales aux cadres institutionnels et scientifiques. Les propos rapportés dans l'article ont été anonymisés afin de protéger les participantes et de limiter les risques de réidentification.

2.6. Limites de l'étude

L'étude ne prétend pas représenter statistiquement l'ensemble des zones rurales ivoiriennes. Elle repose sur un terrain localisé et un effectif qualitatif restreint. Toutefois, la richesse des récits et la triangulation des sources permettent de mettre en évidence des logiques sociales robustes, utiles pour comprendre la sous-déclaration des VBG dans des contextes ruraux où les normes familiales, les médiations communautaires et les limites institutionnelles jouent un rôle déterminant.

3. Résultats

3.1. Une reconnaissance inégale des formes de violence

Les entretiens révèlent que les femmes identifient principalement quatre formes de VBG : les violences physiques, sexuelles, psychologiques et économiques. Les

violences physiques, en particulier les coups portés par le conjoint, sont les plus facilement reconnues. Une femme mariée indique que, dans son entourage, lorsqu'on parle de violences faites aux femmes, « les gens pensent surtout aux coups que les maris donnent à leurs épouses ». Cette reconnaissance reste cependant sélective.

Les violences psychologiques, économiques et sexuelles dans le couple sont plus difficilement qualifiées comme violences. Les insultes, les humiliations, les privations d'argent, l'interdiction de travailler ou les relations sexuelles imposées dans le mariage sont souvent considérées comme des difficultés ordinaires du foyer. Les pratiques portant atteinte à la liberté des femmes, notamment les mariages forcés ou certaines pratiques socioculturelles, apparaissent rarement dans les discours spontanés, ce qui montre leur inscription dans des normes sociales qui peuvent les rendre moins visibles.

Ce résultat met en évidence une hiérarchisation sociale des violences. Les atteintes visibles au corps sont davantage reconnues, tandis que les violences qui s'inscrivent dans la durée, dans le contrôle économique ou dans l'intimité conjugale sont banalisées. Cette hiérarchisation constitue un premier mécanisme de sous-déclaration : ce qui n'est pas nommé comme violence a peu de chances d'être dénoncé comme tel.

3.2. Les violences conjugales comme « affaires de foyer »

Un résultat central concerne la représentation des violences conjugales comme des problèmes privés relevant du couple ou de la famille. Dans les discours, les violences vécues dans le mariage sont fréquemment renvoyées au

registre des « affaires de foyer ». Cette représentation limite leur reconnaissance comme problème public nécessitant une intervention institutionnelle. Plusieurs situations restent ainsi confinées dans l'espace domestique sans être signalées aux autorités compétentes.

Une femme leader résume cette logique en déclarant :

« Quand ton mari te maltraite, c'est problème de ton foyer. Tu ne dois pas dire ça dehors. C'est entre toi et ton mari. Les problèmes de ton foyer ne doivent pas sortir. Tout le monde ne doit pas être au courant. »

La famille joue souvent un rôle de rappel à l'ordre conjugal. Lorsqu'une femme manifeste son intention de parler ou de partir, elle peut être invitée à supporter, à patienter ou à préserver le mariage. Une autre enquêtée affirme :

« La famille de la femme doit la soutenir dans son foyer et l'aider à le garder même quand il y a problème. »

Cette privatisation de la violence transforme une atteinte aux droits de la femme en conflit domestique à gérer discrètement. Elle contribue fortement à la sous-déclaration, car porter plainte ou solliciter une structure de prise en charge peut être interprété comme une menace contre l'unité familiale.

3.3. Le modèle de la « bonne femme » : obéissance, patience et silence

Les récits montrent que les violences s'inscrivent dans un cadre normatif de féminité fondé sur l'obéissance, la retenue et la patience. Interrogée sur ce qu'est une « bonne femme », une participante répond :

« La bonne femme doit respecter son mari, se soumettre, s'occuper de la maison et ne pas contester ses décisions. La femme qui parle trop de ce qui se passe dans son foyer n'est pas une bonne femme. »

Cette norme exerce une pression considérable sur les victimes. Parler de violence, ce n'est pas seulement chercher de l'aide ; c'est aussi prendre le risque d'être jugée comme une femme indisciplinée, irrespectueuse ou incapable de tenir son foyer. Le silence devient ainsi un comportement socialement valorisé. Il n'est pas seulement imposé de l'extérieur ; il est intériorisé comme condition de respectabilité.

3.4. Honte, peur et préservation de la réputation familiale

La honte et la peur apparaissent comme des facteurs majeurs de sous-déclaration. Les femmes interrogées évoquent la peur du jugement, du rejet, des représailles, du regard des autres et de la stigmatisation. Dans les cas de violence sexuelle, cette peur est particulièrement forte,

car la victime peut être soupçonnée, accusée ou rendue responsable de ce qu'elle a subi.

Une jeune victime de violence sexuelle explique :

« Le jeune m'a forcée à sortir avec lui alors que je ne voulais pas. Il a mis la main sur ma bouche pour ne pas que je crie, et ça s'est passé. Je n'ai pas dit à quelqu'un parce que mes parents vont dire que c'est ma faute et les autres vont parler mal de moi dans le quartier. »

Le témoignage montre que les personnes censées soutenir la victime peuvent être perçues comme des sources potentielles de jugement. La peur de la réaction parentale s'ajoute à celle du voisinage. Pour les femmes mariées, la peur prend d'autres formes : représailles du conjoint, perte du foyer, perte de la garde des enfants, honte publique ou rejet familial. Une enquêtée indique : « Je garde tout pour moi. Si je parle, cela pourrait empirer. Je préfère prier et ça va aller. » Le silence apparaît ici comme une stratégie de protection immédiate, même s'il empêche l'accès à une prise en charge adaptée.

3.5. Dépendance économique et maintien dans la relation violente

La dépendance économique constitue un autre mécanisme central de sous-déclaration. Les femmes sans revenu autonome craignent de perdre le soutien matériel du conjoint, de ne plus pouvoir prendre en charge leurs enfants ou d'être contraintes de retourner dans leur

famille d'origine dans des conditions socialement défavorables. Une responsable d'ONG explique :

« Une femme qui dépend financièrement de son mari ne peut pas parler ni se défendre. Elle a peur que son mari la laisse et que sa situation se complique. La dépendance économique des femmes les rend plus vulnérables aux VBG. »

Les violences économiques aggravent cette vulnérabilité. Une femme victime raconte que son mari l'a contrainte à abandonner son commerce au marché, au nom de l'idée qu'une femme mariée ne doit pas trop sortir. Elle explique que sa marchandise s'est gâtée parce qu'elle devait suivre son mari au champ, sans bénéficier du revenu de la production. Elle conclut :

« Aujourd'hui, je suis obligée de lui demander l'argent pour mes petits besoins et pour les enfants. Et ce n'est pas toujours qu'il me donne. Quand je parle, il s'énerve. C'est vraiment difficile. »

La dépendance économique réduit la capacité de négociation, de fuite et de recours. Elle montre que l'autonomie économique des femmes est une condition importante de prévention des VBG et de sécurisation des démarches de dénonciation.

3.6. Médiations familiales et communautaires : un recours ambivalent

Les résultats indiquent que les situations de VBG sont fréquemment orientées vers des médiations familiales ou communautaires. Au nom de l'unité familiale, de la paix sociale et de la cohésion du village, les acteurs locaux privilégient souvent le règlement interne plutôt que le recours aux procédures formelles. Un leader communautaire déclare :

« Nous avons notre manière de régler les problèmes au village ici et tout le monde sait. Et puis ce n'est pas toujours qu'il faut partir à la police. Il faut comprendre, on n'envoie pas tout le monde à la police. »

Ces médiations peuvent offrir une écoute de proximité et limiter certains conflits immédiats. Cependant, elles deviennent problématiques lorsqu'elles privilégient systématiquement la réconciliation au détriment de la sécurité de la victime. Elles peuvent aussi réduire la gravité des faits, décourager la plainte et maintenir l'agresseur dans une position d'impunité. Leur ambivalence constitue donc un enjeu majeur pour la protection des femmes en milieu rural.

3.7. Obstacles institutionnels : distance, coûts, information et défiance

Les structures formelles de recours sont peu sollicitées. Les femmes évoquent la distance des services

de police, de santé ou d'accompagnement social, les coûts de déplacement, la méconnaissance des dispositifs existants et la peur de raconter publiquement ce qu'elles ont subi. L'éloignement géographique renforce l'éloignement symbolique : les institutions sont perçues comme lointaines, difficiles d'accès ou peu protectrices.

La confiance institutionnelle apparaît fragile. Une femme rapporte une expérience au commissariat où il lui aurait été conseillé de régler le problème en famille. Ce type de réponse renforce la sous-déclaration, car il confirme l'idée que les violences conjugales relèvent d'abord du privé. Les acteurs associatifs reconnaissent également leurs limites : manque de moyens, personnel insuffisant, absence de suivi psychologique régulier et difficulté à assurer une prise en charge complète des survivantes.

3.8. Conséquences de la sous-déclaration

La sous-déclaration a des conséquences individuelles et sociales. Sur le plan physique, elle retarde la prise en charge des blessures, des infections, des douleurs chroniques ou des complications liées aux violences sexuelles. Sur le plan mental, elle expose les victimes à l'isolement, à la tristesse, à la perte de confiance, à la honte et à des souffrances émotionnelles prolongées. Une responsable d'ONG souligne que les jeunes filles et les enfants subissent parfois des violences sans accompagnement, ce qui peut affecter leur éducation, leur développement et leur avenir.

Sur le plan social, la sous-déclaration rend les violences invisibles dans les statistiques. Les cas non signalés ne sont

pas enregistrés dans les structures sanitaires, policières ou sociales. Il en résulte un décalage entre l'ampleur réelle des violences vécues et les données institutionnelles disponibles. Cette invisibilité limite la capacité des pouvoirs publics à identifier les zones les plus touchées, à dimensionner les réponses et à financer des dispositifs adaptés aux réalités rurales.

Enfin, la sous-déclaration contribue à la reproduction des violences. Les actes non déclarés sont rarement sanctionnés. L'absence de réponse sociale et institutionnelle renforce l'idée que certaines violences peuvent être tolérées, surtout lorsqu'elles se produisent dans le couple. Les enfants qui grandissent dans un environnement où les violences sont tuées ou banalisées peuvent intégrer ces rapports de domination comme normaux, ce qui favorise leur transmission sociale.

4. Discussion

4.1. La sous-déclaration comme production sociale du silence

Les résultats confirment que la sous-déclaration des VBG ne peut être comprise comme une simple décision individuelle. Elle résulte d'un ordre social genré qui hiérarchise les rôles masculins et féminins et qui fait de la discrétion une qualité attendue des femmes. Cette observation rejoint la perspective de Bourdieu (1998) : la domination masculine agit d'autant plus efficacement qu'elle est perçue comme naturelle. Les victimes peuvent reconnaître leur souffrance, mais se trouvent prises dans

des attentes sociales qui valorisent la patience et la préservation du foyer.

La peur du stigmate occupe une place centrale. Comme l'a montré Goffman (1975), le stigmate disqualifie l'individu dans le regard social. Les femmes victimes, notamment en cas de violence sexuelle, craignent moins seulement l'agresseur que le jugement collectif, l'accusation implicite et la perte de respectabilité. La honte fonctionne donc comme un dispositif de contrôle social qui déplace la charge morale de l'auteur vers la victime.

4.2. Le silence comme stratégie de survie contrainte

Les données montrent aussi que le silence n'est pas synonyme de consentement à la violence. Il peut être interprété comme une stratégie de survie contrainte. Dans un contexte où la parole peut entraîner la rupture du foyer, des représailles, le rejet familial ou l'exposition publique, se taire devient parfois une manière de limiter les risques immédiats. Cette lecture rejoint l'analyse de Scott (2008) sur les pratiques ordinaires de retrait et de dissimulation des groupes dominés.

Cependant, cette stratégie est ambivalente. À court terme, elle peut protéger la victime d'une aggravation du conflit. À long terme, elle maintient l'impunité, retarde l'accès aux soins, renforce l'isolement et permet la répétition des violences. L'un des apports de l'étude est donc de montrer que la sous-déclaration est à la fois une conséquence de la vulnérabilité et un facteur d'aggravation de cette vulnérabilité.

4.3. Une vulnérabilité située entre famille, économie et institutions

La dépendance économique confirme la pertinence des analyses féministes du patriarcat. Dans la perspective de Delphy (2001), l'espace domestique est aussi un espace de rapports économiques. Les femmes privées de ressources ou empêchées d'exercer une activité ne disposent pas des mêmes possibilités de protection que celles qui peuvent s'appuyer sur un revenu autonome. La sous-déclaration est donc liée à l'inégale distribution des ressources et à la faible capacité de sortie de la relation violente.

La vulnérabilité est également institutionnelle. Lorsque les structures de police, de santé ou d'accompagnement sont éloignées, peu connues, insuffisamment dotées ou perçues comme peu protectrices, les victimes privilégient les solutions familiales. Ce résultat rejoint l'approche écologique de Heise (1998), qui montre que la violence doit être analysée à plusieurs niveaux. Les réponses efficaces ne peuvent donc pas se limiter à l'information individuelle des femmes ; elles doivent agir sur les normes communautaires, l'accessibilité des services, la formation des acteurs de première ligne et la sécurisation des parcours de référencement.

4.4. Apport scientifique et portée opérationnelle

Sur le plan théorique, l'étude contribue à déplacer l'analyse des VBG du seul acte violent vers les conditions sociales de son invisibilisation. Elle montre que la sous-déclaration est produite par l'articulation de la domination symbolique, du patriarcat domestique, de la dépendance

économique, du contrôle social de la réputation et des limites institutionnelles. Cette articulation permet de comprendre pourquoi des violences connues localement peuvent rester absentes des statistiques et des dispositifs de prise en charge.

Sur le plan opérationnel, les résultats invitent à renforcer les mécanismes de proximité. La lutte contre la sous-déclaration doit intégrer les leaders communautaires sans leur déléguer la totalité du traitement des cas. Elle suppose des relais confidentiels, des circuits de référencement clairs, des espaces d'écoute sécurisés, la formation des policiers, agents de santé, travailleurs sociaux et leaders locaux, ainsi que des actions d'autonomisation économique des femmes. Elle nécessite aussi une communication communautaire qui distingue médiation familiale et protection des victimes, afin que la recherche de cohésion sociale ne se fasse pas au détriment de la sécurité des femmes.

Conclusion

Cet article a analysé les mécanismes sociaux de sous-déclaration des violences basées sur le genre en milieu rural ivoirien à partir d'une enquête qualitative menée à Ziedougou, dans la sous-préfecture de Boundiali. Les résultats montrent que les violences faites aux femmes sont reconnues de manière inégale. Les violences physiques sont plus visibles, tandis que les violences psychologiques,

économiques et sexuelles dans le couple sont souvent minimisées ou absorbées par les normes conjugales.

L'étude met en évidence que la sous-déclaration ne relève pas d'un simple manque d'information. Elle est produite par la banalisation des violences conjugales, la honte, la peur du jugement, la pression familiale, le modèle de la « bonne femme », la dépendance économique, la préférence pour les médiations communautaires et la faible accessibilité des dispositifs institutionnels. Le silence des victimes apparaît ainsi comme une stratégie de survie contrainte, socialement construite, mais porteuse d'effets négatifs sur la santé, la justice, la protection et la production de données fiables.

L'utilité sociale de cette étude réside dans sa capacité à éclairer les politiques publiques et les interventions communautaires. En rendant visibles les mécanismes qui empêchent la déclaration des violences, elle aide à concevoir des réponses plus adaptées aux réalités rurales : dispositifs d'écoute confidentiels, orientation rapide vers les services de santé, de justice et de soutien psychosocial, formation des acteurs de première ligne, implication encadrée des leaders communautaires, sensibilisation sur les droits des femmes et renforcement de l'autonomie économique des survivantes. Elle rappelle que la lutte contre les VBG ne peut réussir que si elle protège la parole des victimes et transforme les normes qui rendent cette parole risquée.

À terme, l'enjeu n'est pas seulement d'augmenter le nombre de cas déclarés, mais de créer des conditions sociales, économiques et institutionnelles dans lesquelles les femmes peuvent parler sans être exposées à la honte,

au rejet ou à la précarité. De futures recherches pourraient comparer plusieurs localités rurales afin d'analyser les variations des mécanismes de sous-déclaration selon les contextes religieux, économiques, institutionnels et communautaires.

BIBLIOGRAPHIE

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE (ANSTAT), 2021. Recensement général de la population et de l'habitat 2021 : Monographie de la région de la Bagoué, Ministère de l'Économie, du Plan et du Développement, Abidjan.

BLANCHET Alain et GOTMAN Anne, 2010. *L'enquête et ses méthodes : L'entretien*, 2e éd., Armand Colin, Paris.

BOURDIEU Pierre, 1998. *La domination masculine*, Seuil, Paris.

CASTEL Robert, 2003. *L'insécurité sociale : Qu'est-ce qu'être protégé ?*, Seuil, Paris.

CRENSHAW Kimberlé, 1991, « Mapping the margins: Intersectionality, identity politics, and violence against women of color », in *Stanford Law Review*, Vol. 43, N°6, pp. 1241-1299.

DELPHY Christine, 2001. *L'ennemi principal : Économie politique du patriarcat*, Syllepse, Paris.

DENZIN Norman K. et LINCOLN Yvonna S., 2018. *The SAGE handbook of qualitative research*, 5e éd., SAGE Publications, Thousand Oaks.

ELLSBERG Mary et HEISE Lori, 2005. *Researching violence against women: A practical guide for researchers*

and activists, World Health Organization & PATH, Washington, DC.

GOFFMAN Erving, 1975. *Stigmate: Les usages sociaux des handicaps*, Les Éditions de Minuit, Paris.

HEISE Lori, 1998, « Violence against women: An integrated, ecological framework », in *Violence Against Women*, Vol. 4, N°3, pp. 262-290.

HEISE Lori, 2011. *What works to prevent partner violence? An evidence overview*, London School of Hygiene & Tropical Medicine, Londres.

KABEER Naila, 1999, « Resources, agency, achievements: Reflections on the measurement of women's empowerment », in *Development and Change*, Vol. 30, N°3, pp. 435-464.

KAUFMANN Jean-Claude, 2016. *L'entretien compréhensif*, 4e éd., Armand Colin, Paris.

KERGOAT Danièle, 2012. *Se battre, disent-elles...*, La Dispute, Paris.

MINISTÈRE DE LA FEMME, DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANT (MFFE), 2025. *Données statistiques nationales sur la prise en charge des violences basées sur le genre en Côte d'Ivoire*, MFFE, Abidjan.

ONU FEMMES, 2020. *Violences faites aux femmes et aux filles : Données et perspectives*, Nations Unies, New York.

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (OMS), 2013. *Global and regional estimates of violence against women*, OMS, Genève.

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (OMS), 2021. *Violence against women prevalence estimates, 2018: Global, regional and national prevalence estimates for intimate partner violence against women and global and*

regional prevalence estimates for non-partner sexual violence against women, OMS, Genève.

PAILLÉ Pierre et MUCCHIELLI Alex, 2016. L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales, 4e éd., Armand Colin, Paris.

PIRES Alvaro, 1997. « Échantillonnage et recherche qualitative », In : La recherche qualitative : Enjeux épistémologiques et méthodologiques, J. POUPART, J.-P. DESLAURIERS, L.-H. GROULX, A. LAPIERRIÈRE, R. MAYER & A. PIRES (dir.), pp. 113-169, Gaëtan Morin, Montréal.

SCOTT James C., 2008. *La domination et les arts de la résistance : Fragments du discours subalterne*, Amsterdam, Paris.

SCOTT Joan Wallach, 1988, « Gender: A useful category of historical analysis », in *American Historical Review*, Vol. 91, N°5, pp. 1053-1075.

WALBY Sylvia, 1990. *Theorizing patriarchy*, Basil Blackwell, Oxford.